

Chers candidats

En tant que radioamateur depuis de nombreuses années et membre de la communauté des radioamateurs tessinois, je me permets de vous envoyer cette lettre pour vous féliciter de votre candidature et attirer l'attention sur une question d'une grande importance pour la société de la Suisse italienne .

Comme beaucoup d'entre vous le savent, les radioamateurs jouent un rôle important dans la société moderne. Ce ne sont pas seulement des gens qui aiment construire, entretenir et exploiter des stations de radio privées. En plus de ces activités récréatives, les radioamateurs fournissent, par exemple, des services de communication d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou d'autres calamités, et fournissent un canal de communication fiable lorsque d'autres options ne sont pas pratiques. De plus, ils travaillent avec des agences gouvernementales pour soutenir les communautés locales avec des activités de service communautaire, la recherche scientifique, le développement technologique et plus encore.

Malheureusement, toutefois, en raison de certaines « failles » de la réglementation municipale, ils sont souvent incapables de mener à bien leurs activités au maximum.

En tant que candidats parlementaires et futurs responsables gouvernementaux, nous vous exhortons à considérer l'importance des radioamateurs et à encourager leurs activités dans les organes compétents. Si vous êtes élu, nous vous exhortons à profiter de l'occasion pour soutenir et promouvoir une législation qui crée un environnement sûr et sain pour les activités de radio amateur.

Nous vous demandons donc de veiller à ce que le Conseil d'État du canton du Tessin mette en œuvre les simplifications prévues à l'article 37a de la loi fédérale sur les télécommunications (LTC) pour l'installation et l'exploitation d'antennes pour le service radioamateur, qui est réglementé par Ufcom.

La communauté des radioamateurs et moi-même sommes disponibles pour aider à l'élaboration d'un éventuel postulat sur le sujet. Vous pouvez nous trouver à cette adresse e-mail : [hb9edg@uska.ch](mailto:hb9edg@uska.ch)

Merci de votre attention et de votre considération pour les radioamateurs.

Avec mes meilleurs vœux,

Francesco Citriniti

#### *Annexes*

##### *LTC 37a Communication radio pour radioamateurs*

*1 Les autorités peuvent prévoir une procédure d'autorisation facilitée pour les antennes filaires et les antennes à tige simples ainsi que les antennes fixées sur des mâts légers similaires à la hampe d'un drapeau.*

*2 L'entretien d'une antenne ou son remplacement par une antenne de taille comparable n'est pas soumis à autorisation*